



Dépannage sans devis et avec dégâts

Par Jennlaumard1982

Bonjour,

Le 24 décembre dernier notre chaudière au fioul ne démarrait plus. Nous appelons donc un dépanneur. Celui ci passe 6h à trouver la panne, mon mari était avec lui et il ne semblait pas trop savoir ce qu'il faisait car c'est quand même mon conjoint avec son téléphone qui regardait sur internet qui lui a suggéré de regarder du côté de l'électrode. Au final l'artisan a ramoné le conduit sans aspirateur et a complètement ravagé cette pièce (elle est pleine de suie, il y avait plein de cartons de vêtements que j'ai dû relever), la suie ne part pas, il a changé une électrode par une électrode d'occasion et nous avons eu quelques jours plus tard une facture pour le nettoyage complet de la chaudière 198? (bien que notre chaufferie soit devenue insalubre), le démontage et remplacement de l'électrode 62,60? comme si elle était neuve alors que ça était une vieille pièce trouvée au fond de sa malette et le forfait dépannage a 60,50? alors que notre chaudière est retombée en panne exactement deux semaines plus tard... et que c'est mon mari qui l'a réparée en regardant des tutos sur internet... bien sûr aucun devis au préalable et pas ses tarifs sur son site internet...

que dois-je faire? Payer presque 400? pour un dépannage d'occasion qui a tenu 14 jours et a complètement délabré ma chaufferie ou puis-je contester et à quel point?

Par ESP

Bonjour,

Vous pourriez refuser de payer le prix si le réparateur n'a pas réparé (article 1219 du code civil), mais c'est une question de preuve et votre obligation de payer le prix est maintenue du fait que vous avez fait intervenir le dépanneur. Je vous invite à contacter un organisme de défense des consommateurs, par exemple:

[url=https://www.inc-conso.fr/content/depannage-domicile-et-reparations-courantes#:~:text=Vous%20pouvez%20refuser%20de%20payer,payer%20le%20prix%20est%20maintenue.]https://www.inc-conso.fr/content/depannage-domicile-et-reparations-courantes#:~:text=Vous%20pouvez%20refuser%20de%20payer,payer%20le%20prix%20est%20maintenue.[/url]

[url=https://www.quechoisir.org/litige-n43072/]https://www.quechoisir.org/litige-n43072/[/url]

Par Jennlaumard1982

Il n'y a eu aucun devis et aucun tarif sur son site. Tout cela me paraît suspect? De plus ne doit-il pas être tenu pour responsable des dégâts commis dans ma chaufferie du fait de son ramonage bâclé?